



Termes de référence pour le recrutement d'un chercheur en post-doctorat sur le thème

Economie politique de la foresterie communautaire en Afrique centrale : les populations locales sont-elles les principaux bénéficiaires ?

Contexte de l'étude

Le consortium SAILD-CIFOR-IRAF-APEM a obtenu un financement du projet RESSAC sur les fonds de l'Union européenne pour engager un jeune chercheur en post-doctorat pendant 18 mois pour une analyse rétrospective de la foresterie communautaire en Afrique centrale.

La foresterie communautaire est très souvent présentée comme la démarche la plus aboutie de décentralisation de la gestion des forêts au bénéfice des populations rurales. Cette perception est affirmée par exemple dans la Feuille de Route de la foresterie sociale en Afrique centrale proposée à Brazzaville en 2018. Elle se retrouve également dans presque tous les programmes d'intervention des bailleurs et dans les politiques forestières des pays du bassin du Congo.

La foresterie communautaire est généralement parée de deux vertus : (1) faciliter une gestion durable de l'espace forestier par les communautés, permettant ainsi de maintenir le couvert forestier ; (2) offrir aux populations des options de développement qui contribueraient à les sortir de la pauvreté. A ce jour, rares sont les exemples qui confirment que ces deux buts soient atteints, ou même l'un des deux. Dans un tel contexte, l'objectif général de cette recherche est de dresser le bilan des impacts de vingt ans de foresterie communautaire en Afrique centrale et d'analyser les mécanismes et processus qui ont empêché les populations rurales d'être les principaux bénéficiaires de cette démarche.



Hypothèses de recherche

L'objectif général de cette recherche post-doctorale se décline en trois objectifs spécifiques, qui testeront neuf hypothèses :

1. Quantifier le niveau de soutien fourni aux forêts communautaires et décrire les modalités pratiques d'appui apporté aux communautés depuis vingt-cinq ans. Deux hypothèses seront testées :
 - o H1 – Plus de la moitié des fonds destinés à créer ou appuyer des forêts communautaires n'a pas été dépensée dans les communautés bénéficiaires ;
 - o H2 - 90% des forêts communautaires ont été créées et ont ensuite été gérées par l'entremise et au bénéfice d'élites locales, qu'elles soient basées dans les villages bénéficiaires ou en ville.
2. Evaluer les impacts directs et indirects de la foresterie communautaire aux échelles villageoises. Quatre hypothèses seront testées :
 - o H3 - La déforestation et la dégradation forestière se sont accrues dans la majorité des FC ;

- H4 – Les documents de gestion ne sont pas disponibles dans la moitié des forêts communautaires ;
 - H5 – Dans 80% des cas des FC sélectionnées, les conditions de vie des populations n'ont pas été positivement impactées à moyen terme par les actions menées dans le cadre de la foresterie communautaire ;
 - H6 – Dans 90% des cas, aucune femme et/ou aucun représentant des Peuples Autochtones n'a tenu pendant plus d'une année une fonction de présidente, secrétaire, ou trésorière (ou équivalents) de l'instance gestionnaire de la FC.
3. Comprendre et analyser l'ampleur des obstacles empêchant une mise en œuvre efficiente de la foresterie communautaire en Afrique centrale. Trois hypothèses seront testées :
- H7 – Les procédures administratives de gestion (Plans Simples de Gestion, certificat annuel d'exploitation, suivi informatique par l'administration...) requiert un niveau technique qui est hors de portée des populations gérant les forêts communautaires ;
 - H8 – De nombreux acteurs trouvent un intérêt pécuniaire à maintenir les procédures actuelles de foresterie communautaire parce qu'elles constituent une source substantielle de revenus, soit par la rémunération de prestations techniques, soit par l'exploitation illégale des ressources;
 - H9 – La multiplication des procédures à suivre et des documents requis par l'administration dans le cadre de la foresterie communautaire empêchent la décentralisation des décisions sur l'usage des espaces forestiers.

Cette recherche sera mise en œuvre dans les trois pays les plus avancés dans l'application de la foresterie communautaire en Afrique centrale : le Cameroun, le Gabon et la République démocratique du Congo.

Le chercheur en post-doctorat collaborera étroitement avec les partenaires du consortium pour conduire cette étude. Il pourra de plus s'appuyer sur 3 stagiaires en Master notamment pour la collecte et l'analyse des données de terrain.

Protocole de collecte et d'analyse des données

La démarche de collecte, de traitement et de restitution des données analysées dans le cadre de ce travail de recherche post-doctoral suit cinq étapes, en lien avec les objectifs spécifiques et les hypothèses de recherche.

1. Revue de littérature sur l'historique de la foresterie communautaire dans chaque pays.

Une revue systématique de la littérature sur les bases de données scientifiques (Scopus et Web of Science) sera exécutée afin de dresser un bilan actuel des connaissances publiées sur la foresterie communautaire dans la sous-région. Cette revue des articles scientifiques sera complétée par une analyse non-automatisée des publications techniques en lien avec le sujet.

2. Interview des bailleurs et des administrations nationales sur l'historique des financements internationaux et nationaux destinés à la foresterie communautaire et sur l'affectation de ces fonds depuis vingt-cinq ans.

Une grille d'entretien semi-directif sera élaborée, testée, puis administrée auprès des principaux bailleurs ayant financé ou finançant la foresterie communautaire depuis vingt-cinq ans. Une

trentaine de personnes sera interrogée. Leurs réponses seront traitées pour évaluer le montant global des interventions en faveur de la foresterie communautaire et des affectations de ces fonds.

Une enquête similaire sera engagée avec les cadres des administrations nationales ayant eu un rôle important dans la promotion de la foresterie communautaire.

Le croisement des réponses des bailleurs et des administrations nationales permettra une évaluation consolidée des montants et de l'affectation des fonds dédiés à la foresterie communautaire dans les trois pays.

3. Evaluation ex post des impacts directs et indirects dans les villages disposant de forêts communautaires.
 - a. Choix de 15 cas de forêt communautaires dans chaque pays selon quatre critères : ancienneté, usage dominant, et province/région/département, implication des femmes dans la gestion.
 - b. Prise de connaissance des documents de gestion et autres documents afférents à chacune de ces FC.
 - c. Evaluation des impacts de la foresterie communautaire dans le cadre du Sustainable Livelihoods Framework comprenant les capitaux social, humain, naturel global, naturel local, physique et financier, en recourant à quatre méthodes d'enquête :
 - i. Des discussions en focus groups avec les gestionnaires de la FC pour introduire l'étude, préciser le contexte socio-démographique et historique, rappeler les étapes suivies dans la création puis la gestion de la FC, identifier les structures mises en place, la place accordée au genre dans ce dispositif, et obtenir les principales caractéristiques de la foresterie communautaire pratiquée
 - ii. Une évaluation par observation de l'état du capital physique dans le village
 - iii. Des enquêtes individuelles avec des ménages choisis de manière aléatoire (avec un échantillon d'au moins 20% du nombre total de ménages) pour estimer leurs niveaux de vie et analyser les interactions possibles avec l'initiative de forêt communautaire.
 - iv. Estimation de l'évolution du couvert forestier de la FC en comparant l'étendue du couvert forestier de la FC avant son démarrage et son étendue actuelle, par l'analyse de photos satellites.

Les enquêtes de terrain seront principalement conduites par les stagiaires sous l'encadrement des partenaires, mais le chercheur post-doc passera également trois mois dans chacun des pays pour contribuer à ces évaluations.

4. Interview des opérateurs d'appui des 15 FC sélectionnées dans chaque pays.

Une grille d'entretien semi-directif sera élaborée, testée, puis administrée auprès des opérateurs ayant appuyé ou suivi les FC sélectionnées. Ce questionnaire portera sur les financements directs et indirects reçus, les activités conduites, l'évaluation de leur efficacité à court, moyen et long termes. Tous les documents de gestion disponibles seront consultés et analysés.

Les informations rassemblées par l'opérateur seront croisées avec celles collectées auprès des bailleurs et des administrations d'une part, et avec celles venant des enquêtes de terrain d'autre part, afin d'établir un bilan objectif des impacts de l'initiative de FC et de pouvoir estimer l'efficience de cet appui.

5. Analyse des données aux échelles nationales, puis consolidée et comparée à l'échelle régionale.

Produits attendus de la recherche post-doctorale

- Un rapport d'évaluation de la foresterie communautaire pour chacun des 3 pays retenus.
- Un rapport d'évaluation comparée de la foresterie communautaire à l'échelle du bassin du Congo, qui s'appuierait sur les trois rapports d'analyse nationale et qui comprendrait un résumé exécutif en anglais.
- Les bases de données utilisées pour produire ces analyses.
- Au moins un article scientifique accepté dans une revue internationale de renom.
- Au moins trois présentations des travaux lors de séminaires et conférences.

Conditions logistiques du post-doctorat

- Contrat de 18 mois.
- Le chercheur en post-doctorat sera hébergé principalement au bureau du SAILD à Yaoundé. Il est prévu que le post-doc séjourne trois mois au Gabon et trois mois en RDC. Il sera alors respectivement hébergé, encadré et appuyé par l'IRAF et l'APEM.
- Le chercheur sera encadré d'un point de vue administratif par Ghislain Fomou (SAILD) et d'un point de vue scientifique par Guillaume Lescuyer (CIFOR) et Léon Nguimbi (IRAF), en collaboration avec l'APEM. Une réunion collective sera organisée tous les mois pour dresser le bilan et le calendrier des activités du chercheur post-doc.
- Rémunération mensuelle standard pour l'Afrique centrale.
- Frais de réalisation des études couverts par le SAILD.
- 1 stagiaire est recruté par pays pour épauler le chercheur dans la collecte des données de terrain.

Pré-requis pour le poste de post-doctorat

- Docteur en anthropologie, en développement rural, en foresterie ou en gestion des ressources (avec un background solide en sciences sociales).
- Recherche de doctorat réalisée dans un pays d'Afrique centrale.
- Avoir moins de 35 ans et avoir soutenu sa thèse entre 2019 et 2022.
- Capacité confirmée de conduire des enquêtes individuelles et collectives en milieu rural, et en autonomie.
- Connaissance avérée des cadres théoriques mobilisables pour la foresterie sociale.
- Connaissance des partenaires privés et publics impliqués dans les initiatives de foresterie sociale, si possible dans plusieurs pays du bassin du Congo.
- Au moins 2 publications scientifiques dans des revues internationales, dont au moins une publication en anglais.
- Expression (écrite et orale) aisée en français et en anglais.
- Facilité en travail dans une équipe internationale et inter-culturelle.

Les candidatures féminines seront favorisées lors de la phase de sélection des candidats : à compétences équivalentes, les postulantes féminines seront retenues.

Vous seriez intéressée ?

Pour en savoir plus sur les tenants et aboutissants de ce stage, vous pouvez contacter Ghislain Fomou (ghislain.fomou@saild.org +237 676 16 08 58) et/ou Guillaume Lescuyer (g.lescuyer@cgiar.org +33 6 73 33 16 93).

Les candidatures pour ce poste de post-doctorat sont à envoyer à Ghislain Fomou sous la forme d'une lettre de motivation ressortant la compréhension de la recherche et d'un CV avant le 12 décembre 2022.

